

FES

Jusqu'à
75 000 \$

FONDS ÉCONOMIE SOCIALE

Fonds Économie Sociale (FES) soutient la création d'entreprises, de coopératives ou de projets d'économie sociale qui améliorent la qualité de vie et le bien-être des personnes par la création et le maintien d'emplois et de richesse à Laval, afin de contribuer au développement de l'offre ainsi qu'au rayonnement de l'économie sociale.



Appui financier
aux entreprises

NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le FES consiste en une **contribution financière non remboursable** versée à l'entreprise, à la coopérative ou à l'organisme lavallois à but non lucratif bénéficiaire et pouvant être utilisée pour :

Situation 1 - Évaluation d'un projet d'économie sociale

TYPE DE CONSULTATION

MINIMUM

MAXIMUM

Analyse de marché

1 000 \$

5 000 \$

Évaluation comparative

Autres demandes

3 000 \$

Situation 2 - Démarrage d'une entreprise ou d'une coopérative d'économie sociale

TYPE D'ENTREPRISE

MINIMUM

MAXIMUM

Services

5 000 \$

50 000 \$

Production de biens

75 000 \$

Situation 3 - Accompagnement du conseil d'administration

TYPE D'ACCOMPAGNEMENT

MINIMUM

MAXIMUM

Formation en gouvernance

250 \$

1 000 \$

Accompagnement du CA

500 \$

5 000 \$

Situation 4 - Mise en œuvre d'un projet d'économie sociale

TYPE D'ENTREPRISE

MINIMUM

MAXIMUM

Services

5 000 \$

30 000 \$

Production

50 000 \$

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Immobilisations
- Acquisition de technologies de logiciels ou progiciels
- Fonds de roulement (moins de 50 % du coût de projet)
- Achat d'inventaire (matière première, produits en cours et finis)
- Frais de formation et achat de matériel didactique
- Honoraires professionnels
- Tout autre besoin spécifique au projet

ADMISSIBILITÉ

Pour la création d'entreprises ou de coopératives d'économie sociale à but non lucratif, **la demande doit être formulée dans la première année d'opération de l'organisme.** En ce qui a trait aux projets d'économie sociale, la demande doit être faite par un organisme, une coopérative ou une entreprise à but non lucratif.

L'entreprise, la coopérative ou le projet doivent permettre de :

- Améliorer la qualité de vie des personnes et de la communauté
- Répondre à des besoins sociaux, culturels et environnementaux
- Établir des liens durables avec les partenaires régionaux
- Structurer l'offre en économie sociale à Laval
- Produire des biens ou des services
- Favoriser l'accessibilité des biens et services à juste prix en fonction des clientèles ciblées
- Mettre en place des mesures pour contribuer à la protection de l'environnement
- Créer ou maintenir des emplois
- Démontrer la capacité financière d'investir une mise de fonds équivalente à 20 % du coût du projet
- Générer une proportion significative de revenus en fonction du type d'activités
- Démontrer que l'entreprise ou le projet présente de bonnes perspectives, de viabilité et de pérennité

Les aides financières combinées provenant des gouvernements provincial, fédéral et de la Ville de Laval ne peuvent excéder 80 % des dépenses admissibles.

Le montant de l'aide accordée est déterminé par un comité de recommandation du Service du développement économique de la Ville de Laval et il varie en fonction de la situation et des minimums et maximums applicables.

FES

EN SAVOIR PLUS

Pour soumettre une demande ou obtenir des renseignements sur le Fonds Économie Sociale (FES), les candidats doivent communiquer avec le Service du développement économique de la Ville de Laval.

Pour consulter la description complète du programme ou pour télécharger le formulaire de demande d'aide financière : lavaleconomique.com/fr/financement.

Développement économique de la Ville de Laval

1555, boulevard Chomedey, bureau 100, Laval (Québec) H7V 3Z1

450 978-5959 lavaleconomique@laval.ca lavaleconomique.com

Mars 2017



Développement économique